



DRJSCS Île-de-France

# Sommaire

- 1. *Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire***
- 2. *Les missions d'intérêt général (MIG)***
- 3. *Les dispositifs d'engagement***



# **Le SNU en 2020 :**

## **des adaptations en raison du contexte sanitaire**



# Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire



**En raison de l'épidémie de COVID-19**, les modalités de mise en œuvre du service national universel en 2020 ont évolué.

La phase I et la phase II sont inversées, vous pourrez commencer votre engagement par une mission d'intérêt général dès juillet 2020.

# Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire

## 4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

**Transmettre**  
les valeurs de  
la République

**Renforcer**  
la cohésion  
nationale

**Développer**  
une culture  
de l'engagement

**Accompagner**  
l'insertion  
sociale et  
professionnelle

# Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire

## 3 ÉTAPES CLÉS

1

### Séjour de cohésion obligatoire

- ✓ 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
- ✓ dans un autre département
- ✓ l'année qui suit la classe de 3<sup>e</sup>

2

### Mission d'intérêt général obligatoire

- ✓ 2 semaines
- ✓ près de chez soi
- ✓ dans l'année qui suit le séjour de cohésion

3

### Engagement volontaire

- ✓ 3 mois minimum
- ✓ dans le département de son choix
- ✓ entre 16 et 25 ans

# Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire

Les modalités d'organisation du séjour de cohésion vont être aménagées en 2020 compte tenu du contexte de crise sanitaire.



## Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire

La mission d'intérêt général vise à favoriser et découvrir l'engagement auprès de personnes œuvrant pour les autres au sein d'associations, de structures publiques, de mairies, de corps en uniformes (sapeurs pompiers, armée...)

Près de chez soi et pour une **durée minimale de 12 jours ou 84 heures**, de manière **continue** ou **discontinue**.





# Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire

## L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.

Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

### POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

### DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

### LES MISSIONS ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.



# Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire



# Les missions d'intérêt général (MIG)



# Objectifs



# Domaines d'engagement des missions d'intérêt général

- Sécurité** : police, justice, sécurité civile
- Sport** : association sportive
- Santé** : travail au sein d'un hôpital, d'un ÉHPAD
- Solidarité** : association d'aide aux plus démunis, etc...
- Environnement et développement durable** : travail au sein d'une association sur la protection de l'environnement et la sensibilisation à l'écologie
- Culture** : participer à des actions culturelles au sein d'associations agissantes, s'appuyer sur le patrimoine local, etc (ex: commémoration de la Shoah etc)
- Citoyenneté** : au sein d'association en charge de la défense des droits de l'homme, au sein du Musée de l'armée
- Education** : aide aux devoirs
- Défense et mémoire** : participer à l'organisation d'une cérémonie de commémoration





**Où ?**

Associations,  
corps en uniforme  
(pompiers, gendarmes, etc.),  
collectivités territoriales,  
services publics.



## Quand ?

Tout au long de l'année  
(minimum 84 heures)  
ou 2 semaines  
hors temps scolaire.

# Exemples de missions

- « Viens nous aider à... » (A)
- « Vis ma vie » (B)
- Organisation d'un évènement (C)
- Accompagnement à un projet individuel ou collectif d'engagement au service de la société (D)





# Un exemple de mission



# Organisation





Et après ?

La structure d'accueil remettra  
à l'appelé un certificat lors  
d'une cérémonie en préfecture.



## CERTIFICAT SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

**Jean-Michel Blanquer**  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse

**Gabriel Attal**  
Secrétaire d'État auprès du ministre  
de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

félicitent .....  
pour sa participation à la mission d'intérêt général du SNU (phase 2),  
qui s'est déroulée du ..... au .....  
dans le département .....  
dans la structure d'accueil .....  
Fait le .....

Pour la structure d'accueil

Jean-Michel Blanquer

Gabriel Attal

XXXXXX

XXXXXX



# Cadre légal

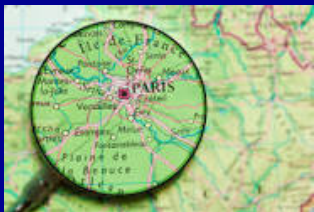
- **Cadre légal de la mission d'intérêt général que mon enfant va effectuer** : *La/le jeune est placé.e sous le statut de collaborateur occasionnel du service public. Elle/il signe une convention tripartite Etat/structure d'accueil/volontaire.*
- **Conditions de sécurité** : *La/le référent.e des services de l'Etat valide et vérifie les missions proposées par la structure. L'accueil sera effectué dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur au moment de la mission, suite à la crise sanitaire.*
- **Encadrement du jeune volontaire** : *Le volontaire est encadré.e. par un.e tuteur/trice au sein de la structure qui les accompagne durant la durée de leur mission.*



# Conditions d'accueil et d'encadrement

- **Comment proposer une Mission d'intérêt général ?** Il suffit de se connecter sur la base de données [www.snu-mig.fr](http://www.snu-mig.fr), de créer un compte et détailler les conditions de la mission proposée.
- **Comment se fait l'encadrement du jeune volontaire ?** La/le volontaires est encadré.e par un.e tutrice/tuteur au sein de la structure qui les accompagne durant la durée de leur mission.





# Référent.e.s départementaux.ales

Département	Coordinateur phase 2	Contact	Service
Paris	Saida Belaid	saida.belaid@paris.gouv.fr	DDCS
Seine et Marne	Nadia Araujo	nadia.araujo@seine-et-marne.gouv.fr	DDCS
Yvelines	Sylvie Pascal-Lagarrigue	sylvie.pascal-lagarrigue@yvelines.gouv.fr	DDCS
Essonne	Sophie Bidault	sophie.bidault@essonne.gouv.fr	DDCS
Hauts de Seine	Emilie Gonzalez	emilie.gonzalez@hauts-de-seine.gouv.fr	DDCS
Seine Saint Denis	Perrine Fuchs	perrine.fuchs@seine-saint-denis.gouv.fr	DDCS
Val de Marne	Sylvie Chauchoy	sylvie.chauchoy@val-de-marne.gouv.fr	DDCS
Val D'oise	Luc Colas	ddcs-snu@val-doise.gouv.fr	DDCS



# Questions/réponses



**S'engager,  
c'est...**

**Être utile**

**Faire  
équipe**

**Créer  
des liens**

**Un projet  
pour tous et chacun**





**En France, à l'étranger,  
dans une association,  
une mairie, un lycée...  
en uniforme ou comme  
je suis...**

**j'ai le choix !**

- Service civique
- Réserve civique « [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr) »
- Bénévolat associatif
- Corps européen de solidarité
- Volontariat de solidarité internationale (VSI)
- Sapeur-pompier volontaire (SPV)
- Réserve opérationnelle (armées et gendarmerie)
- Réserve civile de la police nationale
- Volontariat dans les armées

# Bénévolat / Volontariat

	Bénévolat	Volontariat
Engagement	Ponctuel ou régulier, et jamais une activité à temps plein	Durée définie dans le contrat
Statut	Sans contrat de travail (est un engagement libre)	Avec contrat
Couverture sociale	Non (Vous conservez la couverture sociale liée à votre statut d'origine : étudiant, actif, ...)	Oui (maladie, accident du travail, maternité, invalidité, décès, ...)
Rémunération	Pas de rémunération (ni en espèce ni en nature). Mais frais liés à votre activité bénévole (déplacement, repas, ...) peuvent être pris en charge.	Indemnisation mensuelle versée selon les cas par l'organisme d'accueil ou l'État et/ou possibilité de bénéficier d'avantages en nature (logement, alimentation, frais de transport).

# Service civique



**Qui** : de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap ; pas de condition de diplôme ou de formation



**Durée** : entre 6 et 12 mois, au minimum 24h/semaine



**Où** : France et étranger



**Quoi** : mission auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...)



**Domaines** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport



**Indemnité** : 580 €/mois, possibilité d'une majoration de 107 € en cas de situation sociale ou financière difficile



**S'engager** : [liste des missions sur le site de l'Agence du service civique](#)



**En savoir +** : [Agence du service civique](#), [CIDJ](#)

# Bénévolat associatif



**Qui** : aucune restriction d'âge, aucune condition de diplôme



**Durée** : le bénévolat peut-être ponctuel ou régulier



**Où** : en France, auprès d'associations ou de fondations



**Quoi** : activités d'animation, de soutien scolaire, distribution de repas, activités de comptabilité, maintenance informatique, tout est possible !



**Indemnité** : aucune



**S'engager** : c'est à chacun-e de trouver son association en fonction de ses centres d'intérêts



**En savoir +** : [Devenir bénévole](#), [France Bénévolat](#), [Guide du bénévolat](#)



# Corps européen de solidarité (CES)



**Qui** : être âgé·e de 18 à 30 ans et résider dans un pays membre de l'UE ou dans un pays partenaire. Pas de condition de diplôme et de niveau en langue étrangère



**Durée** : court terme de 2 semaines à 2 mois et long terme 2 à 12 mois



**Où** : pays membres de l'Union Européenne et pays partenaires. Pour le volet professionnel stage/emploi, possibilité de le faire dans son pays de résidence ou dans un pays de l'UE



**Quoi** : le CES est un programme de la Commission européenne. Il propose de s'engager dans une mission de volontariat, d'effectuer un stage ou de travailler pour un projet solidaire en Europe



**Domaines** : art et culture, développement durable, enfance, environnement et nature, inclusion sociale, média et communication, sport, etc.



**Indemnité** : prise en charge de l'ensemble des coûts + argent de poche mensuel



**S'engager** : missions présentées sur le [portail européen de la Jeunesse](#)

# Volontariat de solidarité internationale (VSI)



**Qui** : être majeur-e, sans limite d'âge ni de condition de nationalité. Sans conditions de diplômes



**Durée** : 1 an renouvelable sur une période totale de 6 ans



**Où** : hors espace économique européen



**Quoi** : actions de solidarité internationale (enseignement, développement urbain et rural, santé, actions d'urgence...) auprès d'associations agréées ou de collectivités locales



**Indemnité** : calculée selon le pays (coût de la vie, nature de la mission exercée, conditions de sécurité, éloignement, etc.)



**S'engager** : [liste des organismes agréés et offres disponibles](#)



**En savoir +** : [Service public](#)

# Réserve civique



# RÉSERVE CIVIQUE



**Qui** : dès 16 ans (sous réserve d'un accord écrit de vos représentants légaux), être de nationalité française ou étrangère résidant régulièrement en France. Pas de condition de diplôme



**Durée** : 1 an renouvelable



**Où** : près de chez vous, en France métropolitaine ou Outre-mer



**Quoi** : apporter ponctuellement vos compétences à une mission de service publique ou d'intérêt collectif auprès d'associations et d'organismes publics



**Domaines** : la solidarité et le vivre ensemble, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la sécurité, etc.



**Indemnité** : ni rémunéré, ni gratifié



**S'engager** : inscrivez-vous sur la plateforme <http://reserve-civique.beta.gouv.fr>, adhérez à la charte de la réserve civique et renseignez votre profil



**En savoir +** : [La réserve civique](#)

# Sapeur-pompier volontaire

**SAPEURS - POMPIERS**  
DE FRANCE



**Qui** : être âgé.e de 16 à 55 ans et répondre aux conditions d'aptitudes requises. Aucune condition de diplôme sauf pour accéder à des grades d'officier



**Durée** : 5 ans, reconduction tacite



**Où** : auprès du centre de secours le plus proche de chez vous ou de votre lieu de travail



**Quoi** : secours à personne, secours routier, incendie, opérations diverses



**Indemnité** : indemnité horaire selon le grade (de 7,83€ pour un sapeur à 11,77€ pour un officier)



**S'engager** : adressez votre candidature (CV, lettre de motivation, copie des titres et diplômes) au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de votre département. Une fois retenue, vous devrez suivre une formation initiale



**En savoir +** : [Sapeurs-Pompiers de France](#), [Ministère de l'Intérieur](#)



# Réserve opérationnelle *(armées et gendarmerie)*



**Qui** : à partir de 17 ans, être déclaré·e apte physiquement et médicalement



**Indemnité** : solde selon le grade



**Durée** : entre 1 et 5 ans renouvelable



**S'engager** : candidature en ligne sur le site du ministère des Armées



**Où** : armées et gendarmerie



**En savoir +** : les différentes réserves, la réserve des armées, devenir réserviste



**Quoi** : apporter un renfort temporaire aux forces armées

# Réserve civile de la Police nationale



**Qui** : être âgé-e de 18 à 65 ans, de nationalité française et déclaré-e apte



**Durée** : 1 an renouvelable



**Où** : en France



**Quoi** : soutien opérationnel, missions de prévention ou spécialisées selon compétence



**Indemnité** : selon le niveau de fonction, à partir de 55€/jour



**S'engager** : dossier d'inscription à télécharger sur [www.lapolice.nationale.recrute.fr](http://www.lapolice.nationale.recrute.fr)



**En savoir +** : [Police nationale](#)

# Volontariat dans les armées



**Qui** : avoir la nationalité française, avoir au moins 17 ans et au plus 26 ans à la date de la demande



**Durée** : 1 an renouvelable



**Où** : unité de l'armée de Terre, de l'Air, de la Marine nationale, de la Gendarmerie nationale ou du Service de santé des armées



**Quoi** : le volontariat dans les armées permet de s'initier aux métiers des armes et de la défense



**Indemnité** : solde mensuelle selon son grade (minimum 743€)



**S'engager** : contactez le bureau du recrutement du corps d'armée choisi



**En savoir +** : [Volontariat dans les armées](#)

# L'engagement : l'initiative

## « gagnant gagnant » !

Que l'on s'engage pour :

- le bénéfice de quelques-uns (soutien scolaire)
- d'un plus grand nombre (distribution de repas)
- ou de tous (protection de l'environnement)

**le premier bénéficiaire, c'est souvent soi-même.**  
**S'engager, c'est prendre confiance en soi, se faire un réseau, affirmer des choix, se confronter à la vie...**

Tout ce qui fait qu'une telle expérience vous marquera à jamais.

**S'engager, c'est aussi travailler à son insertion professionnelle, c'est pourquoi valoriser son engagement est important.**

Dans tous les cas, les employeurs sont friands de ce genre d'expériences : elles montrent votre capacité à vous investir et témoignent de compétences humaines (savoir-être) aussi bien que de compétences techniques (savoir-faire).

# Faire le pas et s'engager

Le réseau Information Jeunesse vous informe et vous accompagne dans votre démarche d'engagement partout en France.

Localisez la structure Information jeunesse locale la plus proche de chez vous [en cliquant sur ce lien](#) et en renseignant votre code postal.





Espace unique d'information jeunesse, le CIDJ accueille gratuitement et sans rendez-vous tous les jeunes, quelle que soit leur situation.

Orientation, études, emploi, alternance, job, stage, accès aux droits, mobilité internationale, entrepreneuriat et citoyenneté, le CIDJ informe et conseille les jeunes dans tous les domaines qui les concernent.

Le CIDJ : 101 quai Branly 75015 Paris et **[www.cidj.com](http://www.cidj.com)**

Document réalisé en partenariat avec la DRJSCS d'Île-de-France



À votre tour de vous engager !

